

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2022**

Étaient présents : M. CINTRAT, Mme MOUFFLET, M. GOURLAN, Mme YOUSSEF, M. PETITPREZ, Mme CARESMEL, M. DUPRESSOIR, Mme DEMONT, M. FOCKEDEV, Mme CAILLOL, adjoints au maire, Mme CHRISTIENNE, M. PASQUES, M. MARION, M. BOUCHEROY, M. THUBERT, Mme HAMEURT, M. LAFOND, Mme OVIGNEUR, Mme SIX, Mme RICART, M. BOUDOURIS, M. REY, conseillers municipaux.

Étaient absents : Mme SANTANA, conseillère municipale (pouvoir à Mme CHRISTIENNE)
M. COSTE, conseiller municipal (pouvoir à M. CINTRAT)
Mme BRIVADY, conseillère municipale (pouvoir à Mme MOUFFLET)
M. BERNARD, conseiller municipal
Mme POLO DE BEAULIEU, conseillère municipale
Mme DESMET, conseillère municipale
M. JUTIER, conseiller municipal
M. SCHMIDT, conseiller municipal
Mme DUPLAIX, conseillère municipale
M. DOS SANTOS, conseiller municipal
Mme SORDON, conseillère municipale
M. POULET, conseiller municipal

M. FOCKEDEV est désigné secrétaire de séance.

Sortie de Mme Matillon.

22041328DCM - Approbation du compte de gestion du budget principal, du compte administratif 2021.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021.
- D'approuver le compte administratif 2021 du Budget Principal.
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice tels que résumés ci-après :

Fonctionnement

- recettes de l'exercice pour		42 154 882,92 €
- dépenses de l'exercice pour	-	36 982 688,92 €

Résultat de l'exercice	-	5 172 194,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2020	+	11 471 497,93 €

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter	+	16 643 691,93 €

Investissement

- recettes de l'exercice pour		9 904 239,08 €
- dépenses de l'exercice pour	-	10 501 784,69 €

Résultat d'investissement	-	597 545,61 €
Déficit d'investissement reporté 2020	+	3 607 741,08 €

Résultat de clôture d'investissement	+	3 010 195,47 €
Solde Global de Clôture (hors R.A.R.)	+	19 653 887,40 €
Solde des R.A.R. en section d'investissement 2020	-	1 859 261,78 €

- De procéder à l'affectation des résultats comme suit :

En application des instructions comptables publiques M 14, il est affecté le résultat de clôture 2021 comme suit :

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en « résultat de fonctionnement reporté » (compte R002) de la somme de **+ 16 643 691,93 €.**
- L'inscription sur la section d'investissement du « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (compte R 001), de la somme de **+ 3 010 195,47 €.**

Retour de Mme Matillon.

22041329DCM - Vote du budget primitif pour l'exercice 2022 - Budget principal.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- De voter au niveau du chapitre le budget primitif pour l'exercice 2022 - budget principal - équilibré en dépenses et recettes :
- en SECTION DE FONCTIONNEMENT à :.....59 490 479,00 €
- en SECTION D'INVESTISSEMENT à :.....33 008 540,00 €

22041330DCM - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- De fixer comme suit les taux d'imposition pour l'exercice 2022 :
- | | |
|--|----------|
| - Taxe sur le foncier bâti pour la commune | 35,69 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti | 115,96 % |

22041331DCM - Attributions subventions et participation communale 2022.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'accorder les subventions et participation suivantes

NATURE	FONCTION	BENEFICIAIRES	PREVU 2022
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE			
JUMELAGES ET SOLIDARITE INTERNATIONALE			

6574	04	Comité jumelage Great Yarmouth	3 000 €
6574	04	Comité jumelage Kirchheim	2 500 €
6574	04	Comité de Jumelage Torres Novas	1 500 €
6574	04	Comité jumelage Waterloo	400 €
6574	04	Amitiés mère afghanes (Anciennement Mère pour la Paix)	1 200 €
6574	04	Comité jumelage Zafra	700 €
6574	04	Aide à projet : comité de jumelage Kirchheim - achat de chalet de Noël	1 000 €
6574	04	Aide à projet : Lumière du monde : construction d'un château d'eau de 25 m3	5 000 €
SOUS-TOTAL			15 300 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE			
6574	020	Amicale du personnel communal	10 000 €
SOUS-TOTAL			10 000 €
INFORMATION COMMUNICATION			
6574	023	Association des radios amateurs de Rambouillet	450 €
6574	023	Radio Vieille Eglise	2 200 €
SOUS-TOTAL			2 650 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES			
6574	025	CERF centre d'études de Rambouillet et sa forêt	100 €
6574	025	Rambouillet Amitié	100 €
6574	114	Prévention routière	150 €
SOUS-TOTAL			350 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES			
6574	024	UAPR (associations patriotiques)	1 500 €
6574	024	Association des médaillés du travail Sud Yvelines	100 €
6574	024	Amicale Rambolitaine des Anciens de la Légion Etrangère	635 €
SOUS-TOTAL			2 235 €
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE			30 535 €
ENSEIGNEMENT			
6574	20	ELEMENTAIRE VIEIL ORME - projet de classe – classe de découverte au centre équestre des fauvelles	800 €

6574	20	ELEMENTAIRE GAMBETTA - projet de classe – classe de découverte au Puy du Fou	1 250 €
6574	20	ELEMENTAIRE GAMBETTA - projet de classe - opéra « Be opéra »	100 €
6574	20	ELEMENTAIRE FOCH - projet de classe – projet EPS questionner le monde	150 €
6574	20	ELEMENTAIRE ARBOUVILLE - projet de classe – projet territoire : questionner le monde	1 000 €
6574	20	ELEMENTAIRE CLAIRBOIS - projet de classe – classe nature	1 000 €
6574	20	ELEMENTAIRE CLAIRBOIS - projet de classe – classe de neige	1 900 €
6574	20	MATERNELLE ARBOUVILLE – projet de classe – classe PACTE théâtre 18h d’atelier en partenariat avec le théâtre de St Quentin	1 500 €
6574	20	MATERNELLE LA RUCHE – Projet de classe – apprenti fermier – la ferme dans tous les sens	900 €
6574	20	MATERNELLE CENTRE – Projet de classe – projet territoire : les animaux dans l’art	900 €
6574	20	MATERNELLE CLAIRBOIS – Projet de classe – paysages poétiques en lien avec la maison d’Elsa Triolet et Louis Aragon	500 €
6574	213	OGEC Ste Thérèse	205 387 €
6574	255	Aide à projet : FSE du collège Le Rondeau Projet Street art au collège	500 €
SOUS-TOTAL			215 887 €
SPORT SCOLAIRE			
6574	253	Association sportive Lycée Bascan	2 284 €
6574	253	Assoc. Sportive Collège du Racinay	204 €
6574	253	USEP Foch - Gambetta	468 €
6574	253	USEP La Louvière	200 €
6574	253	USEP Elémentaire Prairie	186 €
6574	253	USEP Vieil Orme	100 €
SOUS-TOTAL			3 442 €
TOTAL ENSEIGNEMENT			219 329 €
CULTURE SERVICES COMMUNS			
6574	30	Arts et Partage - Opération biennale Sculpture / Beaux-arts	5 500 €
6574	30	SARRAF	200 €
6574	30	PAAR	200 €
6574	30	Arts et lettres	1 000 €
6574	30	Aide à projet – Le RDV de la Reine ; Rambouillet	2 200 €

		Vintage festival	
6574	30	SHARY	500 €
SOUS-TOTAL			9 600 €
EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE			
6574	311	Chœur polyphonique de Rambouillet	700 €
6574	311	Danses et vous 78	500 €
6574	311	Temps danse jazz Diagonal Danse	1 200 €
6574	311	Société Musicale de Rambouillet	8 000 €
SOUS-TOTAL			10 400 €
THEATRES ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES			
6574	313	Compagnie passe-moi le sel	1 000 €
6574	314	Vidéo Club	350 €
SOUS-TOTAL			1 350,00 €
TOTAL CULTURE			21 350 €
SPORT ET JEUNESSE			
6574	40	Association Gym Marche Rambouillet	500 €
6574	40	Amicale des Pêcheurs	3 450 €
6574	40	APAY	1 637 €
6574	40	Asso. Rambolitaine de Badminton	500 €
6574	40	Bowling Club de Rambouillet	897 €
6574	40	Club Pédestre CPTRR	500 €
6574	40	Compagnie d'arc Saint Hubert	500 €
6574	40	Cyclotouristes de Rambouillet	500 €
6574	40	FCRY	25 000 €
6574	40	Rambouillet Aïkido	500 €
6574	40	Rambouillet Etoile Gymnique	6 539 €
6574	40	Rambouillet Sports	42 125 €
6574	40	Rambouillet Sports - La Rambouillet sports - Opération annuelle	1 400 €
6574	40	Savate Boxe Française	1 725 €

6574	40	Société des courses hippiques de Rambouillet - Mise à disposition locaux	22 650 €
6574	40	Société des courses hippiques de Rambouillet - fonctionnement	18 668 €
6574	40	Tennis Club de la Clairière	13 722 €
6574	40	Tennis Club de Rambouillet	8 000 €
6574	40	Tennis de table	24 551 €
6574	40	US Poigny Rambouillet Cyclisme	775 €
6574	40	USPRC Final coupe de France - <i>Opération annuelle</i>	1 200 €
6574	40	Aides à projets sports	42 946 €
TOTAL SPORT ET JEUNESSE			222 227 €
MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE			
6574	422	MJC (dont fête de la musique)	496 246 €
6574	422	Scouts d'Europe filles	800 €
6574	422	Scouts d'Europe garçons	1 200 €
TOTAL MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE			498 246 €
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			
SANTE - SERVICES COMMUNS			
6574	520	SOS Victimes	1 500 €
6574	520	France Alzheimer	300 €
6574	520	Association des donneurs de voix Bibliothèque sonore de Rambouillet	450 €
6574	520	Association des Anciens Maires et adjoints des Yvelines	100 €
6574	520	Les P'tits doudous	100 €
6574	520	ASP - Accompagnant en soins palliatifs	500 €
SOUS-TOTAL SANTE SERVICES COMMUNS			2 950 €
SERVICES A CARACTERE SOCIAL			
6574	521	Les Amis du GEM	3 500 €
6574	521	Association Valentin Haüy	600 €
6574	521	UNAFAM	1 000 €
SOUS-TOTAL SERVICES A CARACTERE SOCIAL			5 100 €
TOTAL SANTE			8 050 €

FAMILLE			
AIDE A LA FAMILLE			
6574	63	Secours Catholique	800 €
SOUS-TOTAL AIDE A LA FAMILLE			800 €
CRECHES ET GARDERIES			
6574	64	Assistantes Maternelles Rambolitaines indépendantes (AAMRI)	200 €
SOUS-TOTAL CRECHES ET GARDERIES			200 €
TOTAL FAMILLE			1 000 €

PARTICIPATION COMMUNALE 2022

NATURE	FONCTION	BENEFICIAIRE	PREVU 2022
657362	520	<u>SOCIAL ET SANTE</u> CCAS	507 000 €

2204132DCM - Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) au titre du Budget Principal 2022.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- De voter des autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement pour le budget principal dont les crédits afférents seront ouverts au budget primitif 2022 :

Programme Pluriannuel d'Investissement sur les Opérations à voter en AP/CP au titre du budget 2022

	AP ouverte	AP affectée	CP	CP	CP	CP
			2022	2023	2024	2025
Total des Dépenses	44 678 281 €	44 678 281 €	11 715 274 €	14 036 019 €	10 806 988 €	8 120 000 €
Quartier de la Gare	11 330 000 €	11 330 000 €	1 630 000 €	1 837 500 €	3 112 500 €	4 750 000 €
Pôle Socio-Culturel Sportif de la Louvière	11 000 000 €	11 000 000 €	1 315 512 €	3 500 000 €	4 484 488 €	1 700 000 €
Aménagement Place de l'Europe	1 340 000 €	1 340 000 €	90 000 €	1 250 000 €		
Place de la Libération	420 000 €	420 000 €		280 000 €	140 000 €	
Hôtel de Ville	2 288 400 €	2 288 400 €	288 400 €	600 000 €	1 400 000 €	
Maison de Quartier de Bel Air	420 000 €	420 000 €	210 000 €	210 000 €		
Plan Ecoles	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Travaux énergétiques Ecole primaire Arbouville	1 100 372 €	1 100 372 €	764 000 €	336 372 €		
Travaux Réhabilitation Ecoles Foch et Gambetta	2 819 040 €	2 819 040 €	2 114 280 €	704 760 €		
Terrain synthétique Stade du Racinay	891 000 €	891 000 €	891 000 €			
Circulations douces	800 000 €	800 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Plan Voirie et Végétalisation	3 200 000 €	3 200 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Plan Accessibilité	680 000 €	680 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €
CLAE Clairbois	5 915 294 €	5 915 294 €	2 267 907 €	3 647 387 €		
Pavillon du Verger	474 175 €	474 175 €	474 175 €			

			2022	2023	2024	2025
Total des Recettes			11 715 274 €	14 036 019 €	10 806 988 €	8 120 000 €
	subventions		2 012 811 €	4 611 723 €	4 601 861 €	1 880 000 €
	autofinancement		7 702 463 €	7 424 296 €	4 205 127 €	4 240 000 €
	emprunt		2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Quartier de la Gare	subventions		145 000 €	1 000 000 €	2 052 333 €	1 200 000 €
	autofinancement		1 207 000 €	567 500 €	480 167 €	2 380 000 €
	emprunt		278 000 €	270 000 €	580 000 €	1 170 000 €
Pôle Socio-Culturel Sportif de la Louvière	subventions			1 400 000 €	1 765 528 €	680 000 €
	autofinancement		1 078 512 €	1 585 000 €	1 896 960 €	602 000 €
	emprunt		237 000 €	515 000 €	822 000 €	418 000 €
Aménagement Place de l'Europe	subventions		27 000 €	345 000 €		
	autofinancement		47 000 €	736 000 €		
	emprunt		16 000 €	169 000 €		
Place de la Libération	subventions			168 000 €	84 000 €	
	autofinancement			70 000 €	29 000 €	
	emprunt			42 000 €	27 000 €	
Hôtel de Ville	subventions		250 000 €	300 000 €	700 000 €	
	autofinancement		8 400 €	211 000 €	440 000 €	
	emprunt		30 000 €	89 000 €	260 000 €	
Maison de Quartier de Bel Air	subventions		105 000 €	105 000 €		
	autofinancement		65 000 €	75 000 €		
	emprunt		40 000 €	30 000 €		
Plan Ecoles	subventions					
	autofinancement		400 000 €	427 000 €	407 000 €	376 000 €
	emprunt		100 000 €	73 000 €	93 000 €	124 000 €
Travaux énergétiques Ecole primaire Arbouville	subventions		247 088 €			
	autofinancement		398 912 €	336 372 €		
	emprunt		118 000 €			
Travaux Réhabilitation Ecoles Foch et Gambetta	subventions		345 000 €	600 000 €		
	autofinancement		1 408 280 €	1 760 €		
	emprunt		361 000 €	103 000 €		
Terrain synthétique Stade du Racina	subventions		200 000 €			
	autofinancement		538 000 €			
	emprunt		153 000 €			
Circulations douces	subventions					
	autofinancement		166 000 €	170 000 €	163 000 €	151 000 €
	emprunt		34 000 €	30 000 €	37 000 €	49 000 €
Plan Voirie et Végétalisation	subventions					
	autofinancement		664 000 €	683 000 €	651 000 €	602 000 €
	emprunt		136 000 €	117 000 €	149 000 €	198 000 €
Plan Accessibilité	subventions					
	autofinancement		141 000 €	145 000 €	138 000 €	129 000 €
	emprunt		29 000 €	25 000 €	32 000 €	41 000 €
CLAE Clairbois	subventions		693 723 €	693 723 €		
	autofinancement		1 186 184 €	2 416 664 €		
	emprunt		388 000 €	537 000 €		
Pavillon du Verger	subventions					
	autofinancement		394 175 €			
	emprunt		80 000 €			

22041333DCM - Signature des avenants n°2 en moins-value pour le lot 2 et en plus-value pour le lot 4 aux marchés relatifs aux travaux de restauration du Pavillon du Verger.

Rapporteur : Clarisse DEMONT

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'autoriser Madame le Maire à signer les avenants n°2 en moins-value et en plus-value suivants :

* lot 2 menuiserie – serrurerie – peinture avec l'entreprise SAS LES ATELIERS AUBERT-LABANSAT (sise Le Vaudôme route de Lessay 50200 Coutances) pour un montant en moins-value de - 5 882,00 € HT ;

* lot 4 restauration des décors intérieurs avec l'entreprise ATELIER DE RICOU (sise 51 rue de Visien 92400 Courbevoie) pour un montant en plus-value de 5 078,75 € HT.

- Dit que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2022.

22041334DCM - Signature des marchés relatifs aux travaux de construction d'un centre de loisirs associé à l'école et restructuration du service de restauration des écoles élémentaire et maternelle Clairbois - 11 lots.

Rapporteur : Clarisse DEMONT

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec :

- Lot 1 : BESNARD & CHAUVIN-MARICHEZ SARL (sise 26 rue des Osiers 78310 Coignières) pour un montant de 3 987 497,00 € HT ;
- Lot 3 : GALLOPIN SAS (sise 44 avenue de Paris 91670 Angerville) pour un montant de 212 157,20 € HT ;
- Lot 6 : AGENCE EUROPEENNE DE FENETRES SAS (sise 37 rue Sarrette 75014 Paris) pour un montant de 654 214,13 € HT ;
- Lot 7 : ENTREPRISE GENERAL TRAVAUX RENOVATION SARL (sise 40 rue Andreï Sakharov 93140 Bondy) pour un montant de 159 155,62€ HT ;
- Lot 9 : ALFAKLIMA SAS (sise 38/46 rue Calmette et Guérin 78500 Sartrouville) pour un montant de 496 167,72 € HT ;
- Lot 10 : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES EDF SAS (sise 18 rue des Osiers 78310 Coignières) pour un montant de 475 981,88 € HT ;
- Lot 11 : SARL SYCCAF (sise 8 allée des Haphléries 78610 Le Perray en Yvelines) pour un montant de 91 651,00 € HT.

- Les lots 2, 4, 5 et 8 sont déclarés sans suite.

- La durée prévisionnelle des travaux est de vingt-quatre (24) mois.

- Dit que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2022 et suivants.

22041335DCM - Révision générale du PLU - débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Rapporteur : Benoit PETITPREZ

Délibère et décide, à l'unanimité

- De donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue d'un débat sur ce PADD au sein du conseil municipal en application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,
- De préciser que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes,
- De dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

22041336DCM - Création de 2 postes dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences – PEC ».

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De créer les postes suivants dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » :
 - 1 poste d'aide archiviste au sein du service du secrétariat général, des affaires juridiques et des archives à temps complet.
 - 1 poste d'agent technique au sein du secteur des espaces verts à temps complet.
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée minimale initiale de 10 mois, renouvelable expressément, 6 mois, après renouvellement de la convention.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire (majoration possible de 115% maximum), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

2204137DCM - Création d'emplois saisonniers.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De créer les emplois saisonniers suivants :
 - Deux agents des espaces verts affectés à des missions d'entretien (tonte, arrosage, ...) à temps complet pour une durée de 5 semaines au grade d'adjoint technique pour le secteur des espaces verts.
 - Trois agents de propreté urbaine affectés à des missions d'entretien des espaces publics à temps complet pour une durée de 16 semaines au grade d'adjoint technique pour le secteur de la propreté urbaine :
 - 2 agents sur la période du 01/07/2022 au 31/08/2022
 - 1 agent sur la période du 01/10/2022 au 30/11/2022
 - Deux agents de voirie affectés à des missions d'entretien des espaces publics (ramassage des feuilles) à temps complet pour une durée de 4 semaines réalisées sur la période du 01/10/2022 au 30/11/2022 au grade d'adjoint technique pour le service de la propreté urbaine.
 - Un agent administratif affecté à des missions de secrétariat en lien avec la préparation de la rentrée scolaire à temps complet pour une durée de 4 semaines réalisées sur la période estivale sur le grade d'adjoint administratif pour le pôle famille.
 - Un(e) auxiliaire de puériculture chargé(e) de l'accompagnement des enfants en section au sein de la crèche collective les Lutins, sur une durée de 4 semaines sur la période estivale.

- Un agent technique affecté à l'entretien des locaux de la crèche collective des Lutins sur une durée de 3 semaines sur la période estivale.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

22041338DCM - Suppression de l'emploi d'assistante administrative de la direction de la communication à temps complet et création du poste de Responsable des moyens internes de la direction de la communication à temps complet.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De supprimer l'emploi d'Assistante administrative, en catégorie C à temps complet au sein de la Direction de la communication.
- De créer l'emploi de Responsable des moyens internes en catégorie B, à temps complet, rattaché à la Direction de la communication.
- Indique que cet emploi permanent a vocation à être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, dans l'un des grades du cadre d'emploi de Rédacteur territorial.
- Précise que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique ;

Le contrat relevant de l'article L.332-8, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera défini en référence à la grille de rémunération des Rédacteurs territoriaux.

- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

22041339DCM - Création de deux emplois d'ATSEM à temps complet.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De créer deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles en catégorie C, à temps complet, rattachés à la direction du pôle famille, service scolaire.

- Indique que ces emplois permanents ont vocation à être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, dans l'un des grades du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

- Précise que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique ;

Le contrat relevant de l'article L.332-8, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera défini en référence à la grille de rémunération des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

22041340DCM - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

Article 1 :

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Article 2 :

- De mettre en place la formation spécialisée obligatoire en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial pour les collectivités de plus de 200 agents ;
- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est égal au nombre de représentants titulaires de l'employeur au sein du Comité Social Territorial, soit 5 représentants et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

- De maintenir le paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur,
- De recueillir par la formation spécialisée, l'avis des représentants de l'employeur, sur toutes les questions de l'instance.

22041341DCM - Mandat spécial donné à un conseiller municipal dans le cadre de ses fonctions.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De confier à Mme CHRISTIENNE, conseillère municipale déléguée aux jumelages et à la solidarité internationale, un mandat spécial dans le cadre du réseau Villes Jumelées pour une mission d'appel à projet européen.
- De prendre en charge les frais de séjour (hébergement et restauration) conformément aux forfaits établis par voie réglementaire.
- De fixer le remboursement des frais de déplacement à hauteur des dépenses engagées, sur présentation des justificatifs établis nominativement.
- De fixer la durée du 1^{er} mai 2022 au 1^{er} mars 2026.

22041342DCM - Ajustement du tableau des effectifs.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grade	Ancien effectif	Mouvement	Nouvel effectif	Observations
Technique	Technicien	11	- 1	10	Suppression du grade qui avait été créé pour le recrutement du chargé d'opération Pôle Espaces publics. En lien avec la suppression du poste de technicien eau et assainissement suite au transfert auprès de la CART.
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	11	- 1	10	Départ à la retraite d'un agent du Pôle Patrimoine Bâti.
	Adjoint Technique	99	+ 1	100	Recrutement d'un agent en mobilité interne, détaché sur ce grade, en remplacement de l'agent du Pôle Patrimoine Bâti parti à la retraite.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	51	- 1	50	Départ à la retraite d'un agent du Pôle Patrimoine Bâti.

	Adjoint Technique	100	+ 1	101	Recrutement d'un agent suite au départ de l'agent du Pôle Patrimoine Bâti.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	50	- 1	49	Départ suite mutation d'un agent du Pôle Patrimoine Bâti
	Adjoint Technique	101	+ 1	102	Recrutement d'un agent suite au départ par voie de mutation d'un agent du Pôle Patrimoine Bâti
	Agent de maîtrise Principal	13	- 1	12	Départ à la retraite du Chargé d'accueil et de sécurité du Pôle Culturel
	Adjoint Technique	102	+ 1	103	Recrutement d'un chargé d'accueil et de sécurité au Pôle Culturel
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	49	- 1	48	Suppression du grade d'un agent ayant réussi le concours d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe
Sociale	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	+ 1	8	Nomination de l'agent ayant réussi le concours d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	8	+ 2	10	En prévision du recrutement de deux ATSEMS pour l'ouverture des deux classes de maternelles à la rentrée scolaire de septembre.
Culturelle	Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	2	- 1	1	Départ d'un agent de la médiathèque par voie de détachement.
	Adjoint du Patrimoine	9	+ 1	10	Recrutement d'un agent suite au départ de l'agent de la médiathèque.
Police Municipale	Gardien-Brigadier	6	- 1	5	Poste qui avait été créé au Conseil municipal du 24/12/2020, l'agent recruté est sur un grade supérieur.
	Brigadier-Chef Principal	4	+ 1	5	Grade de l'agent qui a été recruté sur le poste créé au CM de 2020.
Médico-Social	Cadre de santé	0	+ 1	1	Recrutement de l'adjointe de la directrice de la crèche des Lutins, sur le grade d'un agent parti en détachement dont nous devons conserver statutairement le grade
Animation	Animateur	4	+ 1	5	Nomination d'un agent ayant réussi le concours d'Animateur
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	7	- 1	6	Suppression du grade d'un agent ayant réussi le concours d'Animateur
	Adjoint d'Animation	6	- 1	5	Suppression du grade d'un agent parti en disponibilité

	Principal de 2 ^{ème} classe				
	Adjoint d'Animation	57	+ 1	58	Recrutement d'un agent pour le remplacement de l'agent parti en disponibilité

22041343DCM - Ajustement du tableau des emplois.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De modifier le tableau des emplois comme suit :

Type d'ajustement	Emploi	Service	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail	Type d'emploi	Motifs de recrutement (si contractuel)	Observations
Suppression de poste	Technicien eau et assainissement	Pôle espaces publics	Technique	Techniciens territoriaux	B	Temps complet	Permanent	L.332-14 ou L.332-8	Suppression de poste liée au transfert de la compétence à la CART
Création de poste	2 Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	Service scolaire	Sociale	ATSEM	C	Temps complet	Permanent	L.332-14 ou L.332-8	Création de 2 classes, l'une à l'école maternelle de la Gommerie et l'autre à celle de Clairbois
Suppression de poste	Assistante administrative	Direction de la communication	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	C	Temps complet	Permanent	L.332-14 ou L.332-8	Transformation du poste d'assistante administrative en un poste de responsable des moyens internes
Création de poste	Responsable des moyens internes	Direction de la communication	Administrative	Rédacteurs territoriaux	B	Temps complet	Permanent	L.332-14 ou L.332-8	
Création de poste	Aide archiviste	Secrétariat général	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	C	Temps complet	PEC	PEC	Remplacement d'un agent partant à la retraite
Création de poste	Agent technique des espaces verts	Espaces verts	Technique	Adjoints techniques territoriaux	C	Temps complet	PEC	PEC	Remplacement d'un agent ayant quitté la ville

22041344DCM - Classement de la commune de Rambouillet en commune touristique.

Rapporteur : Leila YOUSSEF

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'approuver la demande de classement de la commune de Rambouillet en tant que commune touristique

22041345DCM - Vie associative - Charte d'utilisation vidéo et charte technique pour les associations.

Rapporteur : Leila YOUSSEF

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'approuver la charte pour la réalisation de vidéos associatives fixant les modalités de participation des associations ainsi que les conditions de réalisation et d'utilisation des vidéos,
- D'autoriser madame le maire à signer ladite charte et tout document afférent.

22041346DCM - Solidarité – Adhésion à YCID-Coopération internationale en 2023.

Rapporteur : Janine CHRISTIENNE

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'autoriser le maire à adhérer à Yvelines Coopération Internationale Développement – YCID, pour un montant annuel estimé à 1 000 € pour l'année 2023.

22041347DCM - Renouvellement de la convention de participation financière avec l'OGEC Sainte Thérèse.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De renouveler la convention qui établit le forfait pour l'année 2022 à :
 - 761,56 € pour les élèves de maternelle ;
 - 492,05 € pour les élèves d'élémentaire ;
 - La participation aux dépenses facultatives de 65,60 € par enfant rambolitaïn scolarisé.
- De fixer la durée de la convention à 3 ans à compter du 15 avril 2022.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales et affiché en mairie le lendemain de la séance.

Rambouillet, le 15 avril 2022

Pour le maire empêché,
Atam CINTRAT,
1^{er} adjoint au maire



